N°D2018-12.01 République Française Département de l'Ain

COMMONE D'ARBOYS EN BOGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit et le vingt et un décembre à 19h30. Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2018.

<u>Présents</u>: Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés: Mme RAPAUT Christine pouvoir à M. BERGER Charles, Mme LANZONI Noëlle

pouvoir à M. JACQUET Yves Absent : M. JACOB René Christian

Mme BRODSKI Anne a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Autorisation pour l'étude de la réalisation du parc solaire sur la commune par la société LUXEL SAS.

Le Maire explique que suite à la sollicitation de plusieurs sociétés et suite à l'analyse des différentes offres pour l'étude de la réalisation d'un parc solaire au sol sur la commune au lieu-dit « BECU », les parcelles cadastrales concernées étant sur la commune déléguée de SAINT BOIS le n°A247 pour une superficie de 174263m2 et le n°A383 pour 125365m2 et pour la commune déléguée d'ARBIGNIEU les parcelles cadastrales n°C442 pour 70403m2 et le n°D1173 pour 67819m2.

Le maire demande au conseil de se prononcer pour donner son accord à la société LUXEL SAS pour le développement en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque sur ces parcelles.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Apres avoir délibérer le conseil municipal à l'unanimité moins un :

- Donne son accord à la société LUXEL SAS pour le développement en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.
- Donne tout pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour validation de tous les documents afférant à la réalisation de ce projet.
- Autorise la réalisation d'éventuelles procédures d'adaptation du document d'urbanisme en vigueur dans la commune pour consolider la faisabilité du projet au regard des différentes règlementations auxquelles sont soumises les centrales photovoltaïque notamment au sol.
- DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Belley, une ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier de la Commune.

Dit que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

BERGER Charles.

Accusé de réception en préfecture 001-200053668-20181221-D2018-12-01-DE Date de télétransmission : 27/12/2018 Date de réception préfecture : 27/12/2018